

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 03/2025

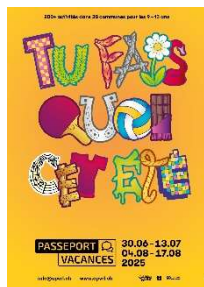
INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Passeport vacances 2025 : vente uniquement en ligne



Périodes : du lundi 30 juin au dimanche 13 juillet et du lundi 4 au dimanche 17 août 2025.

Traditionnel : pour les enfants **dès 9 ans révolus** (nés avant, et au plus tard, le 30.06.2016 pour la session de juillet et nés avant, et au plus tard, le 04.08.2016 pour celle d'août) et **jusqu'à 15 ans** ou fin de scolarité obligatoire. Fr. 45.00.

Farniente : pour les enfants **dès 13 ans révolus** (nés avant, et au plus tard, le 30.06.2012) et **jusqu'à 15 ans** ou fin de scolarité obligatoire. Fr. 25.00.

Vente des passeports : en ligne sur www.apvrl.ch dès le mercredi 21 mai à 12h.

Inscription aux activités : en ligne **dès le mercredi 11 juin à 12h** pour la session de juillet et **dès le mercredi 18 juin à 12h** pour celle d'août sur le principe du **premier arrivé, premier servi**.

RC 305 Eclagnens - Oulens-sous-Echallens

La route sera partiellement fermée dès début juin 2025 et pour une durée d'environ deux semaines. Des feux de circulation seront mis en place.

Vélos interdits sur les chantiers routiers

Il est rappelé à tous les usagers de deux roues que l'interdiction de circuler sur la RC 299 durant les travaux est également valable pour eux. En effet, la piste cyclable est également concernée par la restriction. Merci de vous conformer à la signalisation mise en place.

Tondeuses à gazon ou engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.)

Afin d'éviter tout problème avec le voisinage, nous rappelons que l'usage de tondeuses à gazon ou engins similaires peut être fait du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00, samedi jusqu'à 18h00. Il n'est pas autorisé d'utiliser de tels engins le dimanche ainsi que les jours fériés.

→ Suite au verso →

Plan canicule 2025

Nous rappelons ici que les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais que les seniors sont plus particulièrement touchés.

Faiblesse, confusions, vertiges, nausées et crampes musculaires sont les symptômes possibles d'un coup de chaleur, il faut agir immédiatement !

En présence de signaux d'alerte :

Appelez le médecin traitant;

S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde 0848 133 133;

En cas d'urgence appelez le 144.

Conseils en cas de grandes chaleurs :

1. Se reposer... rester au frais...

Rester chez soi, réduire l'activité physique.

2. Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir...

Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit... Porter des vêtements clairs, amples et légers... Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps.

3. Boire régulièrement de l'eau... manger léger...

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site officiel de l'Etat de Vaud : www.vd.ch/chaleur.

Chauffage et chauffe-eau électrique

Nous informons les propriétaires qu'un décret sur l'assainissement des chauffages ou chauffe-eau électriques (DACCE ; BLV 730.051), établi par le Grand Conseil, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il prévoit leur remplacement au plus tard le 1^{er} janvier 2033.

Tout propriétaire concerné doit s'annoncer auprès de la Direction de l'Energie (DGE-DIREN) ou des distributeurs d'électricité (GRD) **d'ici à fin juin 2025**, par le biais d'un formulaire mis à disposition sur le site du canton : vd.ch/chauffage-electrique.

Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, le formulaire est disponible au bureau du Greffe.

La Municipalité